

L'école de rang

Renée Lachance et Rénald Lessard

Numéro 52, hiver 1998

Passions et collections

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8105ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lachance, R. & Lessard, R. (1998). L'école de rang. *Cap-aux-Diamants*, (52), 60–60.

L'école de rang

L'école de rang faisait, il y a peu de temps encore, partie intégrante du paysage rural québécois. En 1950, on comptait quelque 5 000 de ces bâtisses généralement situées au milieu du rang. Toutefois, au-delà de l'édifice, il faut considérer l'école de rang en tant que symbole d'une démocratisation de l'éducation.

L'école de rang fait véritablement son apparition par la loi de 1829 qui vise à encourager l'éducation élémentaire. L'enseignement public passe alors sous le contrôle de l'État. Cette loi établit la paroisse comme unité de base de l'organisation scolaire, confie la gestion des écoles à des syndic élus par le peuple et prévoit que l'État assume une partie des dépenses nécessaires à l'éducation de la jeunesse. La création et la gestion des écoles primaires dont une partie du financement provient de la population ne se feront pas sans heurt. La loi de 1845 confie aux commissions scolaires la gestion des écoles avec le pouvoir de percevoir les cotisations et les contributions volontaires nécessaires au soutien des établissements et en 1846 une nouvelle loi définit l'évaluation foncière et les cotisations. Ce système de taxations obligatoires suscita un vif mouvement d'opposition connu sous le nom de « guerre des éteignoirs » qui dura jusqu'en 1850 au cours duquel de nombreuses municipalités résistèrent, allant même jusqu'à incendier des écoles.

Toutefois, cette réaction n'empêcha pas la mise en place du réseau scolaire et les écoles de rang continuèrent à se développer. Plusieurs se souviendront de les avoir fréquentées et nombre de maîtresses d'école peuvent encore témoigner de leur expérience. Au début des années 1960, plusieurs facteurs dont la construction d'écoles centrales, la régionalisation des commissions scolaires et l'instauration du transport scolaire contribueront au regroupement des élèves et à la disparition de l'école de rang.

Les premières écoles de rang, données par les habitants, étaient de taille variable selon le nombre d'élèves et les moyens financiers de la population. Dans certains cas, l'institutrice devait payer pension chez un des cultivateurs voisins. À partir des années 1880, le gouvernement fournit des plans pour la construction des écoles : généralement construites en bois dans les dimensions d'environ 7 mètres sur 10 mètres. À

East Broughton, en 1944, à l'instar de ce qu'on retrouve alors au Québec, l'école comporte un étage et demi et pas de cave ; on y retrouve un local d'entrée, une classe, une cuisine et une chambre à coucher pour y loger l'institutrice. Le chauffage est assuré par un poêle à bois communément appelé « poêle à deux ponts » dont une partie donne sur la cuisine et l'autre sur la classe.

Au cœur du système des écoles de rang, on retrouve une femme, la maîtresse



Petite école de rang à Saint-Henri-de-Lévis. Photo : Omer Beaudoin, 1952. (Fonds Office du film du Québec. Archives nationales du Québec à Québec).

d'école. Si au milieu du XIX^e siècle, les instituteurs dominent numériquement, ils sont rapidement remplacés par des institutrices à qui on attribue des salaires moindres. Célibataires, généralement très jeunes, souvent guère plus âgées que certains de leurs élèves, on leur confie la responsabilité d'une classe dont le nombre d'élèves varie selon l'importance du milieu.

Un contrat d'engagement de 1877 impliquant la commission scolaire de Saint-Côme en Beauce permet de connaître les conditions de travail. Moyennant 60 piastres pour une année, l'institutrice doit enseigner pendant 10 mois ; tenir le journal d'appel ; observer les règles d'une discipline sévère ; tenir la maison de l'école en bon ordre. D'autres contrats précisent que l'institutrice doit allumer le poêle ou ne pas recevoir de garçon après les classes.

« On ne travaillait pas pour l'argent, mais par vocation », souligneront la plupart des institutrices qui ont œuvré dans des conditions souvent pénibles : des salaires de misère, des bâtiments peu chauffés, l'isole-

ment social et bien souvent, l'indifférence des parents face à l'instruction de leurs enfants.

Sous l'influence combinée de l'institutrice, du curé et de l'inspecteur, l'école de rang devient un lieu où s'affirment et se transmettent les valeurs de la société québécoise.

Les sources relatant l'histoire des écoles de rang et la vie des institutrices sont multiples. Aux archives des commissions scolaires dans lesquelles on retrouve des traces des écoles de rang, par le biais des procès-verbaux des réunions des commissaires, par des journaux d'appel ou par des documents juridiques s'ajoutent les documents du Département de l'Instruction publique intégrés au fonds du ministère de l'Éducation. Le Centre de Québec des Archives nationales possède des documents iconographiques, photographiques et des manuscrits répartis dans plusieurs fonds. Directement ou indirectement liées aux écoles de rang, on retrouve les archives de l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles catholiques (P429), de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

(P446), de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec (P693), d'Albert Roberge (P496), de la famille Magnan (P456), de François Lafleur (P636), de J.-Wilfrid Caron (P495), d'Albert Tessier (P670) ainsi que la série Office du film du Québec (E6,S7) particulièrement pour les documents photographiques et audiovisuels. Le fonds du ministère de l'Éducation quant à lui, avec ses milliers de boîtes, constitue un centre inépuisable de documents. On y retrouve des contrats d'engagement des institutrices (1927-1939) ; des dossiers sur les inspecteurs ; des registres et index des examens et des résultats pour l'obtention de brevets d'enseignement (1895-1939) et surtout, la correspondance échangée de 1842 jusqu'en 1964 entre les commissions scolaires locales et le Département de l'Instruction publique. Ces échanges épistolaires nous renseignent sur les conditions d'engagement des institutrices, la construction des écoles, la pauvreté de certains milieux, les relations interethniques, les programmes scolaires et le recours aux manuels scolaires. ♦

Renée Lachance et Régnald Lessard
Archives nationales du Québec